

Comment soumettre une demande de soutien financier associé aux droits de scolarité?

Les dates d'échéances pour soumettre une demande de soutien financier associé aux droits de scolarité sont les suivantes :

- Session d'hiver- **31 janvier**
- Session du printemps/d'été- **31 juillet**
- Session d'automne- **30 septembre**

Pour plus d'information concernant l'admissibilité des conjoints et personnes à charge, veuillez consulter le [Règlement 22](#) ou votre convention collective, si applicable.

Étapes pour soumettre une demande de soutien financier associé aux droits de scolarité:

1. Une fois que l'étudiant s'est enregistré pour ses classes, attendez au moins 48 heures avant de soumettre la demande.
2. Visitez le lien suivant : <https://web47.uottawa.ca/fr/tuition-waiver/>
3. Cliquez sur **Soumettre ma demande**.
4. Identifiez votre nom dans le champ **Employé**.
5. Remplissez les cases requises (**Prénom de l'étudiant, Nom de l'étudiant, Numéro étudiant**)
6. Choisissez pour qui la demande va être faite.
7. Choisissez la **session** appropriée.
8. Cliquez sur **Envoyer**.
9. Un courriel de confirmation sera envoyé à votre adresse courriel d'employée comme accusé de réception pour votre demande.
10. Une fois la demande traitée, vous allez recevoir un courriel pour vous informer si celle-ci est acceptée ou non.

Les points à prendre en considération par rapport à votre demande de soutien financier associé aux droits de scolarité :

- Les demandes ne peuvent pas être traitées avant le début de la session.
- Une fois la session commencée, le délai de traitement peut aller jusqu'à cinq jours de travail.
- Le programme de soutien financier s'applique uniquement aux droits de scolarité. Les personnes admises dans le programme doivent acquitter tous les autres droits associés aux droits universitaires tels que les droits accessoires, les droits complémentaires et les droits administratifs.
- Le paiement des autres droits associés aux droits universitaires doit être reçu à la date d'échéance de paiement (voir [Dates importantes et échéances scolaires](#)), sinon des frais de retard de paiement seront portés au compte de l'étudiant. Le programme de soutien financier ne paie pas les frais de retard de paiement ni les intérêts qui y sont associés.
- Les frais associés aux régimes de soins de santé et dentaire ne sont pas exemptés.
- Les demandes des membres APTPUO seront traitées en mois de 5 jours après la date d'échéance (31 janvier, 31 juillet, 30 septembre). Ceci est dû au montant fixe qui est alloué pour tous les membres APTPUO pour chaque session.
- Pour les étudiants de l'université St-Paul, veuillez envoyer un courriel à remboursement@uottawa.ca pour demander le formulaire d'application.
- Les EClass suivant sont admissible au programme de soutien financier associé aux droits de scolarité:
 - 1A, 1B, 1C, 1E, 1G, 1L, 1M, 1P, 1O
 - 2A, 2B, 2C, 2D, 2F, 2G, 2L, 2M, 2N, 2P, 2O, 2Q, 2E
 - 4A, 4B
 - 5E
 - Membres du Bureau des gouverneurs

Si vous n'êtes pas certain de votre Eclass, veuillez-vous connecter à [FAST](#) (Sommaire des congés) afin de confirmer.

Pour toutes questions concernant le programme de soutien financier associé aux droits de scolarité, veuillez envoyer un courriel à remboursement@uottawa.ca.